

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-125 en date du 21 juillet 2021
Portant sur l'édition des guides touristiques 2021
Plan de financement définitif**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt et un juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison de la Culture sur la commune de Chénérailles, sous la Présidence de Monsieur Patrice MORANCAIS, 1^{er} Vice-Président, en raison de l'empêchement de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Date de convocation du Conseil 15/07/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 40	Votants : 48	POUR : 48
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 14	Exprimés : 48	

Présents : MM., MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, VERDIER, ROULLAND, GRANGE, GRASS, LE CORRE, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, ÉCHEVARNE, JANUEL, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CHARLES, BOUDINEAU, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, LUQUET A, POUTARD, MÉANARD, WELTZER, CHAUSSAT, GUYONNET, DUBSAY, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. FERRIER à BOUDINEAU, SIMONET B à SIMON, VIRGOULAY à PLAS, PERRIER F à ROULLAND, FAUCONNET à RAMOS, VIALTAIX à VENTENAT, CHEFDEVILLE à SIMONET, GLOMOT à MORANÇAIS.

Excusés : MM. DESCLOUX, JAMME, BIGOURET, GIRAUD LAJOIE, SOULEBOT, DESGRANGES, D'HULSTER, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE.

Secrétaire de séance : Antoine GALINDO

Rapporteur : Marie-Françoise VENTENAT, Vice-présidente « Tourisme »

Dans le cadre de la promotion touristique du territoire, la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine a édité un guide pour la saison 2021. Le financement de cette action bénéficiera d'une subvention au titre du FEADER Leader ; le plan de financement définitif (dont les montants ont fait l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2021) est le suivant :

OBJET	DÉPENSES TTC	RECETTES TTC	
Conception & impression du Guide touristique Est Creuse 2021	3 059,50 €	EPCI Marche et Combraille en Aquitaine	222,49 €
		EPCI Creuse Confluence	389,41€
		FEADER (Leader)	2447,60 €
TOTAL	3 059, 50 €	TOTAL	3 059,50 €

Le montant défrayé par la Communauté de communes est donc initialialement prévu au budget 2021 et, selon la délibération n°2021-060 du 20 mars 2021.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210721-2021-125-DE
Date de télétransmission : 22/07/2021
Date de réception préfecture : 22/07/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet tel que présenté ci-dessus ;
- D'approuver le plan de financement définitif présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou la Vice-présidente en charge du Tourisme à déposer tout dossier de subvention portant sur ce projet et, notamment les aides européennes dans le cadre des aides LEADER ;
- D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du Tourisme à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 22 juillet 2021
Pour copie conforme, le 22 juillet 2021

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Patrice MORANÇAIS

